MISE À JOUR IMPORTANTE
Test négatif à la COVID-19 obligatoire pour entrer au Canada

Le jeudi 21 janvier 2021

Nous vous rappelons que depuis le 7 janvier 2021, **tous les passagers aériens âgés de cinq ans ou plus doivent présenter la preuve d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 afin d'entrer au Canada**.

La situation et les détails entourant cette réglementation évoluent rapidement. Pour l'information la plus à jour, visitez le **voyage.gc.ca** ainsi que notre guide pratique, disponible sur **airtransat.com/guide-pratique**.

- Les tests de type *Réaction de polymérisation en chaîne moléculaire* (PCR) ou *Amplification isotherme à médiation par boucle* (LAMP) sont acceptés. Les tests antigéniques ne sont pas acceptés.

- Afin d'être autorisé à voyager vers le Canada, **les passagers doivent présenter au comptoir d'enregistrement d'Air Transat la preuve d'un résultat négatif stipulant clairement les informations suivantes** :
  - La date du test;
  - Le type de test effectué, soit PCR ou LAMP;
  - La preuve du résultat négatif;
  - Le nom complet et la date de naissance du passager;
  - Le nom complet et l'adresse civique du laboratoire.

- Le test doit être effectué **72 heures ou moins avant le départ**.

- Afin d'aider les voyageurs à se conformer à cette mesure, **certains partenaires hôteliers proposent désormais à leurs clients un service de test de dépistage de la COVID-19** sur place ou dans une clinique externe; la liste de ces établissements est disponible sur **airtransat.com/guide-pratique**.

- **Les coûts du test de dépistage ainsi que les coûts afférents de transport demeurent à la charge du passager.**

Nous vous remercions sincèrement de votre support et de vos efforts continus dans cette situation exceptionnelle.